



*POUR UNE POLITIQUE FAMILIALE FÉMINISTE
MÉMOIRE
UNION DES FORCES PROGRESISTES*

Commission des femmes de l'UFP
Décembre 2004



COMMENT TRAVAILLER AVEC CES DOCUMENTS !

Vous trouverez ici cinq textes numérotés. Il serait important de respecter l'ordre suggéré car cela vous permettra de mieux vous familiariser, de mieux vous approprier le contenu tant individuellement que collectivement.

- Le premier texte, Portrait des familles québécoises et la place des femmes, vous permettra de vous familiariser avec quelques chiffres sur les conditions des femmes.
- Le deuxième texte, Tableau comparatif entre la politique familiale du PQ et celle du PLQ vous permettra de vous familiariser avec ce que sont les politiques familiales.
- Le troisième texte, Concepts – Commission femme, vous permettra de vous familiariser avec les concepts qui sont utilisés tout au long de la politique familiale féministe.
- Le quatrième texte, Mémoire pour une politique familiale féministe est le texte proposé à ce présent Conseil de l'Union par l'Assemblée des femmes.
- Le cinquième texte, est la Plate-forme de l'UFP dans laquelle vous trouverez en encadré et de manière transversale les revendications des femmes.

Note :

L'assemblée des femmes a proposé d'ajouter dans le texte Mémoire pour une politique familiale féministe un rappel des acquis historiques des femmes afin de démontrer les bouleversements qu'a connus notre société en une si courte période historique et par le fait même la précarité et la fragilité de ces mêmes acquis dans le contexte économique actuel.

On a signalé aussi la nécessité d'intégrer au document, des données manquantes sur la situation spécifique des femmes handicapées, des femmes immigrantes ainsi que des femmes autochtones.

Rappel important : Il faut comprendre que nous proposons des changements à la Plate-forme de l'UFP pour intégrer de manière transversale la question des femmes. L'encadré est pour mieux visualiser nos propositions. Ce ne sont pas des changements formels à la plate-forme. Ces changements seront proposés dans un prochain Congrès.

Portrait des familles québécoises et la place des femmes

Présentation du comité des femmes de Québec
Décembre 2004

Portrait des familles québécoises et la place des femmes

Portrait des familles québécoises et la place des femmes

A) Rappels historiques :

Jusqu'en 1929, le gouvernement canadien n'admettait pas les femmes au sénat, il interprétait que le mot « personne » dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'incluait pas les femmes.

1917 : Droit de vote au fédéral dans le but d'augmenter l'appui à la conscription

1930 : Les femmes mariées peuvent toucher le salaire qu'elles gagnent

1940 : Droit de vote au provincial

1955 : Droit à l'assurance chômage

1964 : Principe de la légitimité du travail des femmes est officialisé après 11 ans de débats et de discussions

1964 : Abolition de l'incapacité juridique de la femme mariée

1969 : Le projet de loi C-150 est adopté. La nouvelle loi décriminalise la contraception et certains types d'avortements.

1988 : La Cour suprême du Canada abolit la loi canadienne sur l'avortement

B) Portrait des familles québécoises :

Le revenu :

- 65% des familles gagnent moins de 50 000\$ par année 25% des familles gagnent moins de 30 000\$ par année ¹
- En 2001, parmi les personnes travaillant au salaire minimum, 71,2% sont des femmes et 28,8% sont des hommes ²
- Le revenu de travail moyen des femmes est dans plus de 75% des cas inférieur à celui de leur conjoint ³ :

¹ Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Document de consultation *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*. Québec, 2004, p.20.

² Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises*. Les suites de la consultation de mars 2003. Sur le site du SCF, 3.pdf, mars 2004, p. 65

http://www.scf.gouv.qc.ca/pdf_fr/Suite%20des%20consultations%20de%20mars%202004

« Chez certains couples, le salaire plus avantageux de l'homme conduit la femme à se prévaloir de mesures de réduction des heures de travail ou d'un arrêt de travail. Ces mesures ont des effets non souhaités si les possibilités de formation et d'avancement professionnel des femmes en sont réduites, tout comme leur revenu à la retraite. C'est aussi un piège si la personne libérée d'une partie de son temps de travail rémunéré doit effectuer la même charge de travail dans un temps réduit ou si, dans le temps ainsi libéré, elle doit assumer une part encore plus lourde de responsabilités domestiques, familiales ou civiques. L'écart dans le partage des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes risque de s'élargir.»⁴

- En août 2004, 52 048 familles monoparentales sont sur l'aide sociale (89% des chefs de ces familles sont des femmes)..⁵
- 6,5% des familles biparentales sont sur l'aide sociale. ⁶
- Les 10% des familles les plus riches gagnent 18 fois plus que les 10% des familles les plus pauvres.
- Les 10% des familles les plus riches gagnent 18 fois plus que les 10% des familles les plus pauvres.⁷

Le travail :

Qu'est-ce que le travail?

- En réponse à cette question, outre le travail rémunéré, il importe de reconnaître tout le travail gratuit effectué dans la sphère privée, majoritairement par des femmes. « Ce sont très souvent les femmes qui assument encore l'essentiel des charges domestiques de même que les soins aux enfants et aux autres personnes dépendantes, et elles le font sans rémunération. En fait, l'apprentissage des habiletés requises pour l'exercice de ces fonctions est à ce point dénié qu'on a remis à la mode la fâcheuse expression qui qualifie « d'aidantes naturelles » les

³ MESSF, p.55. [Statistiques tirées du Secrétariat à la condition féminine.]

⁴ Idem, p.55.

⁵ Sur le site du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), <http://www.messf.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance/2004/aout/index.asp>

⁶ Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), *Réforme de l'aide juridique*, p.3.

⁷ 7. Statistique Canada, rapportée dans La Presse du 14 mai 2001, Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), *Réforme de l'aide juridique*, p.2

femmes qui donnent des soins à leurs proches. En cette matière, la compétence et l'expérience ne sont considérées et rémunérées que si les services sont rendus dans la sphère publique. Il en résulte une tendance à la sous-évaluation systémique de ces emplois où les femmes composent de façon prépondérante la main-d'oeuvre.»⁸

- Au niveau du travail rémunéré, les femmes gagnent encore en moyenne moins que les hommes pour un travail équivalent. Elles occupent souvent des emplois précaires et sont plus présentes que les hommes dans le secteur des services et de la santé.
- Les femmes produisent 80 % de la nourriture consommée dans les parties les plus pauvres du monde, en quelques endroits 95 %. Les femmes possèdent environ 1 % des terres dans le monde. Les filles et les femmes possèdent moins de 1 % des richesses de la planète; elles fournissent 70 % des heures travaillées et ne reçoivent que 10 % des revenus. Ces écarts sont encore plus considérables pour les femmes. Ainsi, les femmes représentent la moitié de la population mondiale et fournissent les 2/3 des heures de travail. Par contre elles ne gagnent que le 1/10 du revenu mondial et possèdent moins de 1/100 de la fortune mondiale. (Sexisme et mondialisation, 2000 bonnes raisons de marcher, MARCHE MONDIALE DES FEMMES DE L'AN 2000, revendications et fiches actions)
- Selon l'Organisation Internationale du Travail, les femmes des pays dits en voie de développement consacrent entre 31 h et 42 heures par semaine au travail non rémunéré, tandis que les hommes ne lui consacrent qu'entre 5 et 15 heures. Dès l'âge de 5 ans, dans les pays dits en voie de développement, les filles travaillent entre 4 et 16 heures par jour aux tâches domestiques.⁹

1. Équité salariale :

- En 2001, les femmes gagnaient en moyenne 77,9% du salaire moyen des hommes ¹⁰

⁸ s. Secrétariat à la condition féminine, p. 79.

⁹ Sexisme et mondialisation, 2000 bonnes raisons de marcher, MARCHE MONDIALE DES FEMMES DE L'AN 2000, revendications et fiches actions

¹⁰ Secrétariat à la condition féminine, p.30.

- La situation des travailleuses autonomes est particulièrement alarmante. En 2000, le revenu moyen de la travailleuse autonome à temps plein toute l'année était de 27 267 \$, soit 14 730 \$ de moins que celui du travailleur autonome.¹¹

2. Régime des rentes du Québec

- Actuellement, les années passées à la maison ne sont pas prise en compte dans le calcul des rentes, ce qui défavorise les femmes et explique en partie la pauvreté plus grande des aînées.
- Dans le régime actuel, une partie des années travaillées peut être exclue pour le calcul du revenu moyen admissible aux fins de la RRQ. Le gouvernement Charest veut faire disparaître l'exemption des 15% actuellement reconnue; pour les femmes, cela signifie que les années avec peu de contribution seront prises en compte, ce qui réduira de manière importante leur rente de retraite.
- Les femmes sont aussi pénalisées car les possibilités d'avancement de carrière lors d'une absence prolongée sont réduites. La rente moyenne des femmes est inférieure de 43% à celle des hommes. On en connaît bien les raisons : responsabilité des enfants et des personnes en perte d'autonomie, moins d'années sur le marché du travail, salaires inférieurs.¹²

3. Marché du travail :

- Les femmes et les hommes ont presque atteint la parité en ce qui concerne leur participation au marché du travail. En 2002, les femmes représentent près de la moitié de la population active, soit 45,3%. Le taux d'activité des femmes est de 69,7% contre 82% pour les hommes.¹³
- Emploi atypique en 2000 (emploi à temps partiel, travail à durée temporaire (travail occasionnel, contractuel), travail autonome)¹⁴ :
- 40,4% des femmes ont un travail atypique comparativement à 33,3% des hommes. Dans ce type de travail, les femmes ont plus fréquemment un travail salarié permanent à temps partiel; les hommes exercent davantage un emploi autonome à temps plein.

¹¹ Secrétariat à la condition féminine, p.30

¹² ROSE, Ruth. Réforme du régime des rentes du Québec : première partie, Les femmes vont écopier. Sur le site de la FAFMRQ, février 2004.

¹³ Secrétariat à la condition féminine, p. 26.

¹⁴ Secrétariat à la condition féminine, p. 28.

- Entre 1975 et 1996, les 3\4 des emplois créés étaient autonomes et salariés à temps partiels.
- En 2002, 26,7% des femmes travaillent moins de 30 heures comparativement à 10,4% des hommes qui ont un emploi. En fait, la majorité des emplois à temps partiel sont exercés par des femmes (68,4%).¹⁵
- 9,5% des femmes au travail sont des travailleuses autonomes, comparativement 16,1% pour les hommes.¹⁶

4. Cumul des rôles sociaux et division des tâches:

- a. Encore aujourd'hui, la monoparentalité est majoritairement féminine
- Qui sont statistiquement les chefs de familles monoparentales en 200¹⁷:
- En 2001, sur 1 267 820 familles, 335 590 sont des familles monoparentales¹⁸
 - Femmes : 267 570
 - Hommes : 68 025
- Enfants âgés de 0 à 4 ans : 48 080 familles monoparentales
 - Femmes : 42 085
 - Hommes : 5 995
- Enfants âgés de 5 à 11 ans : 99 955 familles monoparentales
 - Femmes : 82 675
 - Hommes : 17 280
- Enfants âgés de 12 à 17 ans : 98 605 familles monoparentales
 - Femmes : 76 735
 - Hommes : 21 870

¹⁵ Secrétariat à la condition féminine, p.

¹⁶ 28. Secrétariat à la condition féminine, p. 28.

¹⁷ MESSF, p. 60.

¹⁸ MESSF, p. 60.

¹⁷. MESSF, p. 60.

¹⁸. MESSF, p. 60.

b. Temps consacré aux enfants dans les familles à double revenu

État des faits¹⁹

- Enfants d'âge préscolaire :
 1. Mère : 6,4 heures par jour
 2. Père : 4,3 heures par jour
- Enfants de 9 à 12 ans :
 1. Mère : 5 heures
 2. Père : 3,4 heures
- Enfants de 12 à 18 ans :
 1. Mère : 3,8 heures
 3. Père : 3 heures
- Pendant une journée type de la semaine, 41% des femmes et 28% des hommes faisaient au moins un arrêt en revenant du travail (garçerie, épicerie, dentiste etc...)
- C'était le cas de 66% des femmes qui avaient des enfants de moins de 5 ans, comparativement à environ 30% des hommes.²⁰

c. AidantEs naturelLEs :

- 30 % des ménages privés québécois comptent au moins une personne ayant une incapacité, de légère à forte²¹.
- CertainEs assument plusieurs responsabilités familiales simultanément; c'est le cas de 15% des familles qui ont des enfants à la maison et qui s'occupent aussi d'un parent âgé²²
- 25% de la main-d'oeuvre du Québec prodigue des soins à un parent ou proche plus âgé²³
- 70 à 80% des personnes qui jouent le rôle de soutien à une personne en perte d'autonomie sont des femmes (1990). Les aidants naturels masculins recevraient plus d'aide que les femmes par les autres membres de leur famille (mère, sœur). La moitié des femmes québécoises qui ont actuellement entre 35 et 64 ans peuvent s'attendre à prendre soin d'un parent âgé. On estime à 9% la proportion de

¹⁹ MESSF, p. 48.

²⁰ MESSF, p. 61.

²¹ MESSF, p. 12.

²² MESSF, p. 12.

²³ MESSF, p. 12.

soignantes insérées sur le marché du travail qui quittent leur emploi pour assumer la prise en charge.²⁴

- Le cumul des rôles sociaux amène des « tensions qui se répercutent sur la santé mentale et physique des travailleurs et travailleuses, sur la qualité de leur vie en familiale et sur leur performance au travail : fatigue, perte du sentiment de maîtrise de la situation, culpabilité, niveau élevé de stress, relations familiales tendues, satisfaction au travail compromise, réduction des possibilités de promotion, perte de revenus, obligation de laisser un emploi.²⁵

La violence faites aux femmes

- Le rapport annuel sur la violence conjugale au Québec intitulé Violence conjugale, Statistiques 2005, permet de constater une augmentation de la violence conjugale déclarée à la police. De 1997 à 2000, le nombre de victimes est passé de 13 250 à 15 824. En 2000, 13 459 d'entre elles sont des femmes. La hausse du nombre de personnes victimes et du taux de victimisation de la violence conjugale s'observe pour chaque année, mais surtout en 1999. Les auteurs présumés de violence conjugale sont dans des proportions assez voisines conjoints ou ex-conjoints.²⁶
- Il est difficile d'obtenir des données statistiques fiables sur les agressions sexuelles car la majorité des victimes ne déclarent pas aux policiers les agressions sexuelles qu'elles ont subies. L'enquête de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes de 1993 indique que 34 % des Québécoises de 18 ans et plus ont été victimes d'au moins une agression sexuelle depuis qu'elles ont atteint l'âge de 16 ans.²⁷
- L'incidence des agressions sexuelles, tout comme celle de la violence conjugale, est très élevée chez les jeunes femmes. Le taux d'agressions sexuelles commises sur une période de douze mois est trois fois supérieures à la moyenne chez les femmes âgées de 18 à 24 ans. Au Canada sur l'ensemble des infractions d'ordre sexuel déclarées aux services policiers en 1997, 82 % des victimes étaient de sexe féminin et 62 % de toutes les victimes avaient moins de 18 ans.

²⁴ Le centre d'excellence pour la santé des femmes - Consortium Université de Montréal (CESAF), *L'impact des transformations du système de santé sur les femmes aidantes*, p. 4-5.

²⁵ idem p.12

²⁶ Secrétariat à la condition féminine, p. 124.

²⁷ Secrétariat à la condition féminine, p. 125.

- Parmi l'ensemble des victimes, on compte : 38 % d'adultes; 32 % de jeunes de 12 à 17 ans; et 30 % d'enfants de moins de 12 ans. Les agressions sexuelles commises contre les moins de 18 ans se produisent aussi bien en milieu familial qu'à l'extérieur de la famille. Un nombre important de filles sont victimes d'inceste.²⁸
- La majorité des victimes d'agression sexuelle connaissent leur agresseur. Certaines statistiques révèlent que 70 % à 85 % des agressions sexuelles sont perpétrées par des personnes connues de la victime.²⁹
- Selon l'enquête de 1999 (ESG), 25 % des femmes autochtones ont affirmé avoir été agressées par leur mari ou leur ex-mari au cours des cinq dernières années comparativement à 8 % des femmes non autochtones. De plus, le taux de femmes autochtones qui risquent d'être tuées par leur conjoint lors d'une séparation est huit fois plus élevé que chez les non autochtones.³⁰
- La Gendarmerie royale du Canada et Immigration Canada estiment que de 8 000 à 10 000 femmes qui arrivent au Canada chaque année seraient victimes d'une forme ou l'autre d'exploitation sexuelle.³¹

La participation citoyenne

- Lors des dernières élections de 2003, la proportion de femmes à l'assemblée nationale a franchi le seuil de 30%.³²
- Au Québec, après l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux femmes le 25 avril 1940, ce n'est qu'en 1961 qu'une première élue accède à l'enceinte parlementaire. Il faut attendre le milieu des années 80 pour que les candidates élues à l'Assemblée nationale dépassent la dizaine.³³
- C'est au niveau de la politique municipale que les gains pour les femmes sont les plus modestes. Alors qu'en 1990 elles détenaient 18,4 % des postes de conseillères municipales, elles n'accèdent toujours pas en 2001 au quart de ces postes (23,8 %). La progression est aussi très faible pour les mairesses.³⁴

²⁸ Secrétariat à la condition féminine, p. 125.

²⁹ Secrétariat à la condition féminine, p. 125.

³⁰ Secrétariat à la condition féminine, p. 124.

³¹ Secrétariat à la condition féminine, p. 127.

³² Collectif féminisme et démocratie, *Plate-forme politique pour penser enfin une démocratie avec les femmes*, Plate-forme discutée lors du colloque : *De la parole aux actes : regards de femmes sur la démocratie*, tenu à Montréal du 24 au 26 janvier 2003, p. 6.

³³ Secrétariat à la condition féminine, p. 129.

³⁴ Secrétariat à la condition féminine, p. 129.

- Dans les instances administratives publiques, la représentation des femmes a beaucoup progressé passant de 13,4 % des postes de la haute fonction publique en 1990 à 37,5 % en 2002.³⁵
- Dans les instances judiciaires, on constate aussi une progression de la représentativité des femmes depuis 1990. Ces dernières comptent en 2002 pour environ le quart des juges nommés à la Cour d'appel, à la Cour supérieure et à la Cour du Québec. Toutefois, il semble plus difficile pour les femmes d'accéder à la Cour municipale où elles ne comptaient que pour 2,0 % des juges en 1990 et 6,5 % en 2002.³⁶
- En 2002, elles sont pratiquement à parité dans les secteurs de l'éducation et de la santé où elles forment la majorité de la main-d'œuvre mais demeurent sous-représentées comme membres des conseils d'administration, des centres locaux de développement, et comme membres des conseils d'administration des conseils régionaux de développement.³⁷

C) Politiques familiales à l'étranger ³⁸:

Canada et Québec :

- Régime fédéral : 2 semaines de carence; 50 semaines à 55% du revenu, dont 35 semaines partageables avec le père; 55% avec un plafond.
- Familles à faible revenu : supplément portant le taux de couverture à 80% du salaire.
- 40% des femmes n'ont pas accès à un congé de maternité (travailleuses autonomes, travailleuses à temps partiel, femmes sur l'aide sociale)
- 10 jours d'absence sans salaire par année pour prendre soin d'un enfant ou d'un proche; absence d'au plus 12 semaines sur une période de 12 mois à l'égard des mêmes personnes en cas d'une maladie ou d'un accident grave; 104 semaines pour prendre soin d'un enfant mineur atteint d'une maladie grave ou potentiellement mortelle.
- Au fédéral, congé de compassion par période de 26 semaines : 2 semaines de carence et 6 semaines à 55%.

³⁵ Secrétariat à la condition féminine, p. 129.

³⁶ Secrétariat à la condition féminine, p. 129.

³⁷ Secrétariat à la condition féminine, p. 129.

³⁸ MESSF p. 71 à 75

Impact sur l'implication des pères :

- En 2000, 3% des pères ont pris leur congé de parentalité et 10% en 2001.

Suède :

- □480 jours ou 16 mois de congé de parentalité à 80% du salaire pendant 390 jours et 8 \$ CAN par jour pendant les 90 jours suivants. Peut être réparti sur 8 ans et pris à temps partiel.
- 2 mois réservés à la mère et 2 mois réservés au père. Autres mois partageables.
- Congés payés pour s'occuper d'un enfant de moins de 12 ans; indemnité parentale égale à 80% du revenu avec un plafond.

Impact sur l'implication des pères :

- En 1990, 26% des pères ont pris leur congé de paternité comparativement à 40% en 2001.

États-Unis :

Pas de politique nationale de congés parentaux.

- 5 états versent une prestation d'invalidité durant 10 à 12 semaines pendant la grossesse et la maternité
- Les employéEs d'entreprises de 50 travailleurs et travailleuses et plus (et ceux des États, des municipalités et des écoles) ont droit à un congé sans traitement d'au plus 12 semaines par an pour raisons familiales ou médicales
- Aucun congé de paternité.

Royaume-Uni :

- Congé de maternité de 26 semaines et de paternité de 2 semaines à 90% du salaire pendant 6 semaines, puis le moindre de 184\$ par semaine ou de 90% du salaire pendant 20 semaines.

France :

- Congé de maternité de 16 semaine à 26 semaines selon le rang de l'enfant et 11 jours de congé de paternité à 100% du salaire avec plafond.
- Allocation parentale d'éducation.
- Les femmes peuvent se retirer du marché du travail au 2ème enfant pour 3 ans (allocation au foyer).

Danemark :

- Congé de parentalité de 28 semaines dont 10 partageables avec le père à 100% du salaire avec plafond.
- Congé parental de 12 mois pouvant être pris par le père ou la mère jusqu'au 8 ans de l'enfant;
- Allocation égale à 60% du maximum de l'indemnité de chômage.
- Pour un enfant gravement malade de moins de 14 ans, congé de 52 semaines sur 18 mois à 100% du salaire avec plafond.

Finlande :

- Congé de parentalité de 44 semaines dont 26 semaines partageables avec le père à environ 70% du salaire.
- 18 jours de congé de paternité
- Congé de l'un ou de l'autre des parents sans solde jusqu'aux 3 ans de l'enfant. L'emploi du parent est protégé.
- Allocation de garde d'enfants à domicile de 305 \$ CAN par mois en 2001.

Norvège :

- Congé de parentalité à 52 semaines à 80% du salaire ou 42 semaines à 100%. Le revenu est plafonné.
- 9 semaines réservées à la mère et 4 semaines réservées au père. Autres semaines partageables.
- Enfant gravement malade de moins de 18 ans : congé illimité à 100% du salaire avec plafond.



CONCEPTS – DÉFINITIONS

Pour faciliter la compréhension de ce texte, nous définirons ici quelques concepts présentés comme postulats de base à la conception d'une politique familiale féministe.

1. Politiques familiales natalistes

Pour nous, ce sont des politiques dont les mesures visent à encourager la reproduction humaine en s'appuyant sur le travail gratuit des femmes dans la sphère privée de la famille. Ces politiques ne s'attaquent pas aux inégalités entre les hommes et les femmes, mais au contraire renforcent la dépendance des femmes en ne valorisant que leur fonction procréatrice. Ainsi les politiques natalistes ne s'occupent pas des conditions sociales nécessaires qui permettraient aux femmes d'être plus autonomes, c'est-à-dire de pouvoir tout à la fois, travailler si elles le désirent, exercer pleinement leur citoyenneté et vivre librement leur maternité. Les politiques familiales natalistes –parce qu'elles refusent le principe que les femmes doivent pouvoir disposer librement de leur corps-- finissent toujours par déboucher sur des mesures régressives en ce qui concerne les possibilités d'emplois qui leur sont offerts ainsi que l'accès libre à la contraception et aux cliniques d'avortement. Parfois ces politiques vont même plus loin, donnant naissance à des discours xénophobes, voire même racistes et intégristes.

2. Politique familiale féministe

L'ajout du terme « féministe » a été choisi en vue de mieux différencier la politique familiale de l'UFP de toutes les politiques familiales natalistes élaborées par les différents gouvernements et partis au pouvoir. Par féminisme, on veut affirmer que la question des femmes occupe une importance centrale dans la l'élaboration de n'importe quelle politique, plate-forme et programme du parti. En ce sens le terme « féministe » permet de faire ressortir le caractère «transversal», c'est-à-dire le caractère global et touchant à tous les aspects de la vie des revendications des femmes. La question des femmes devient ainsi partie intégrante de toute politique, plate-forme et programme de l'UFP.

3. Transversalité

Une politique familiale féministe, par son caractère global, doit prendre en compte les différents niveaux à travers lesquels l'Etat devrait intervenir pour assurer aux femmes l'autonomie à laquelle elles aspirent : économique, social, politique. Par exemple : revenus de citoyenneté garanti ou réduction du temps de travail (pour permettre l'implication citoyenne), services de garderie et de santé accessibles en tout temps, réseau de services collectifs, etc. Une politique familiale féministe n'est donc pas restrictive, elle ne vise pas seulement les questions de reproduction mais aussi l'ensemble des mesures sociales économiques et politiques qui permettraient de donner un sens à l'idée de « reconnaissance sociale de la maternité ».

4. Reconnaissance fondamentale du droit des femmes à leur autonomie et à leur citoyenneté

Cette affirmation part du constat qu'il existe encore en 2004 dans notre société des inégalités entre les hommes et les femmes, au niveau du travail, du partage des tâches ménagères, des soins donnés aux enfants, des postes de pouvoir, des possibilités d'autonomie, etc. L'idéologie patriarcale, toujours présente, permet de tolérer la perpétuation de ces inégalités et de justifier la violence faite aux femmes.

Le principe de la reconnaissance fondamentale du droit des femmes à leur autonomie et à leur citoyenneté permet justement de s'attaquer de front à cet ensemble d'inégalités.

Pour exercer ce droit fondamental, il faut que les femmes aient des conditions et des moyens à leur disposition : pour avoir le libre choix, le libre choix de la maternité par exemple. Avoir le libre choix, cela implique qu'il faut disposer des conditions nécessaires pour mettre au monde des enfants et les élever, sans par ailleurs que les femmes soient pénalisés dans leur développement personnel et professionnel. En d'autres mots, il faut que le désir d'être mère n'en vienne pas à se réaliser au détriment de ses aspirations à l'autonomie et à la citoyenneté.

5. Reconnaissance sociale de la maternité

La « reconnaissance sociale de la maternité » veut dire pour nous, que la maternité doit être comprise comme un acte social et non pas comme une décision individuelle dont chaque femme assume seule, les conséquences. Cette affirmation pose la nécessité de la socialisation des tâches ménagères et celle de développer un ensemble de services sociaux accessibles en tout temps et à toutes les femmes.

La reconnaissance sociale de la maternité implique le développement de politiques sociales, de services collectifs (ex: buanderies collectives, haltes-garderies, soutenues par l'État) qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes.

6. Reconnaissance sociale et économique accrue du rôle des parents

Cela signifie qu'il faut des mesures économiques qui permettent aux parents responsables de l'éducation des enfants de les accompagner dans toutes les étapes de leur vie et du processus d'éducation sans qu'ils aient à s'appauvrir. Il va de soi que toutes les mesures mises en œuvre pour permettre aux femmes de vivre pleinement leur citoyenneté s'appliquent aussi aux pères et à tous les types de familles.

7. La famille

Dans la société québécoise contemporaine, la famille est en transformation et de nouvelles formes de familles existent sans être reconnues par l'État.

Pour l'UFP, toutes les formes de familles existantes ou en devenir doivent être traitées de façon égalitaire, qu'elles soient nucléaires ou élargies, biparentales ou monoparentales, hétérosexuelles ou homosexuelles, recomposées ou d'origine, incluant des personnes âgées ou autres personnes, etc.



MÉMOIRE DE L'UNION DES FORCES PROGRESSISTES

Pour une familiale féministe politique

**DOCUMENT DE TRAVAIL PRESENTE PAR LA COMMISSION DES FEMMES
AU CONSEIL DE L'UNION
DECEMBRE 2004**

Avant propos

La situation des femmes au Québec a beaucoup changé en 50 ans. Depuis le ³⁹droit de vote jusqu'à la loi sur l'équité salariale, nous en avons fait du chemin. Aujourd'hui, un grand nombre de femmes font des études supérieures et poursuivent des carrières dans divers domaines, y compris les métiers non traditionnels. Et pourtant...

Et pourtant, les Québécoises

- gagnent encore un salaire inférieur au salaire masculin pour un travail d'égale valeur,
- restent concentrées dans les ghettos d'emplois,
- se butent au plafond de verre quand elles veulent de l'avancement,
- sont encore trop peu nombreuses aux postes de décision dans tous les domaines, y compris la politique,
- et, comme groupe, forment encore la grande partie des pauvres.

Bref, si les femmes ont obtenu l'égalité de fait, par des lois et politiques, elles ont encore bien du chemin à parcourir pour atteindre l'égalité de fait. Malgré les gains indéniables que nous avons obtenus de chaude lutte, nos acquis restent fragiles. Il faut donc les consolider.

Voilà pourquoi l'UFP propose de repenser la famille dans une perspective féministe. Notre politique familiale repose sur le principe du respect total de l'autonomie des femmes aux niveaux économique, social et politique. Elle affirme la nécessité pour les femmes d'exercer leur libre choix en fait de maternité et de pouvoir vivre pleinement leur citoyenneté. L'UFP tient ainsi compte des rapports inégaux entre hommes et femmes qui ont façonné et continuent de façonner notre société (l'organisation de la production et de la reproduction humaine jusqu'à nos jours).

Si une politique familiale n'adopte pas l'angle de l'autonomie économique, sociale et politique des femmes, elle est vouée à devenir une politique nataliste enfermant les femmes dans leur rôle de « ménagères ». La politique familiale de l'UFP ne peut donc qu'être féministe. D'où toute l'importance que nous accordons à la reconnaissance sociale de la maternité. Ceci implique d'assumer collectivement la responsabilité des enfants par la mise en place et le maintien de toutes les infrastructures collectives nécessaires.

Ce défi de taille exige une profonde redéfinition des rapports entre femmes et hommes, de leurs rôles sociaux respectifs et de la redistribution de la richesse.

Un défi qui en vaut cependant la peine, car tout ce que les femmes gagnent en droits et en services profitent aussi à l'ensemble de la société.

INTRODUCTION

Durant la campagne électorale de 2003, le Parti québécois a adopté parmi ses thèmes la conciliation famille-travail. Après plus d'un an de pouvoir et d'usure, le gouvernement Charest tente de redorer son blason en promettant une politique familiale. Décidément, voilà un thème à la mode, surtout qu'il suscite bien des sympathies.

Les réponses politiques apportées au questionnement de la famille prennent différentes formes. Les partis traditionnels de droite font souvent de la famille un de leurs chevaux de bataille. Ils s'appuient sur des valeurs religieuses pour définir la famille comme un père, une mère et des enfants et pour leur attribuer des rôles stéréotypés : homme-pourvoyeur, mère-maîtresse de maison.

Les partis de droite agissent ainsi parce qu'ils reconnaissent la famille comme la base de la société. Pourtant, très peu avancent des mesures favorables à l'ensemble des familles. À leurs yeux, la famille est d'abord une affaire privée dont l'État ne doit pas se mêler ou très peu. Tout au plus doit-il soutenir les familles les plus pauvres avec l'aide sociale et assurer aux enfants un minimum avec les soutien aux familles, et ce, seulement après bien des pressions des groupes sociaux.

Ces dernières années, le Québec a connu non pas une politique familiale, mais bien des politiques natalistes. Le gouvernement libéral de Robert Bourassa, entre 1986-88, avait instauré des allocations à la naissance dont le montant augmentait avec le nombre d'enfants.

Le gouvernement péquiste de Bouchard en 1997, a éliminé ces primes pour les rediriger vers la création de places en garderie et l'instauration de congés parentaux. Pas un sou de plus pour cette politique, juste un changement de cap : l'État ne subventionne plus les bébés, mais tente de concilier le travail en 2001 avec l'adoption du projet de loi 140, la loi sur **l'assurance parentale**, en voulant bonifier les congés parentaux en le rapatriant du fédéral. La politique familiale péquiste était donc tout aussi nataliste, puisqu'elle visait d'abord à promouvoir et à faciliter la tâche d'avoir des enfants et non le libre choix des femmes. Malgré tout le tapage médiatique qui a entouré cette politique nataliste, les politiques dites familiales ont tenu peu de place dans la vie politique.

La gauche n'est pas exempte, elle non plus, de silence. Trois attitudes ont caractérisé les mouvements progressistes : rejeter complètement la famille en même temps que les politiques de droite ou les politiques natalistes, ne dire mot sur le sujet ou se contenter de faire pression pour obtenir plus de réformes.

En fait, formuler une vraie politique familiale pose tout un défi pour un parti progressiste. Ce défi, l'Union des forces progressistes entend le relever, car il se trouve au cœur de notre société : c'est-à-dire la manière dont hommes et femmes nouent des relations. Comment, dans une société capitaliste, se vit la domination que les hommes exercent sur les femmes ? Voilà la question. La famille sert à qui, à quoi, mais surtout qui sert la famille ?

Pour l'UFP, une vraie politique familiale doit être féministe, c'est-à-dire défendre les droits des femmes. Elle doit favoriser la réalisation du désir d'enfants en facilitant les conditions pour les mettre au monde et les élever, sans brimer l'épanouissement personnel et professionnel ni la quête d'autonomie des mères. Une vraie politique familiale remet donc en cause les rôles traditionnels. Elle rejette le sort des ménagères que le système stigmatise en les maintenant au foyer, en leur réservant les emplois de *cheap labour* ou en les intégrant dans les ghettos d'emplois.

Pour les femmes, le refus d'être d'abord des ménagères, c'est aussi le refus d'être obligatoirement des mères. C'est enfin obtenir la reconnaissance de tout leur travail accompli dans les maisons. Sortir du silence, de l'isolement, du domaine privé, tout ce travail gratuit dont profite pourtant l'ensemble de la société.

Pour l'UFP, une vraie politique familiale n'est pas une politique nataliste. En effet, une politique nataliste se fonde sur la dépendance et l'inégalité des adultes qui composent la famille. Elle valorise les fonctions procréatrices des femmes, mais sans lutter pour changer les contraintes sociales ou les conditions matérielles dans lesquelles se vit la maternité. Souvent, la politique nataliste s'appuie sur un discours xénophobe, raciste et militariste qui fait planer la menace du suicide culturel. Elle reprend un discours religieux et réactionnaire qui refuse aux femmes la possibilité de disposer librement de leur corps. Elle se traduit par des mesures limitant l'accès à l'emploi, à la contraception ou à l'avortement.

Au contraire, une politique familiale féministe se fonde sur la solidarité sociale, sur la prise en charge collective des tâches inhérentes à la maternité. Ceci implique de reconnaître que les femmes assument encore en majeure partie les soins et l'éducation des enfants. De reconnaître aussi qu'elles sont souvent placées devant le dilemme d'avoir des enfants ou d'être financièrement autonomes.

Notre politique féministe ne nie pas les droits des parents. Dans le contexte des inégalités persistantes entre hommes et femmes, toutefois, on en vient trop souvent à opposer les droits des pères aux droits des mères.

Vu la situation actuelle, nous optons pour améliorer les droits des femmes et des enfants. Protéger l'intégrité physique et morale des enfants, les femmes l'ont fait plus souvent qu'à leur tour, mais trop souvent dans le silence et l'isolement. La reconnaissance des droits des enfants soulève la question des infrastructures et des services essentiels pour assumer socialement la charge des enfants. Sans relève, sans descendance, une société et une culture sont vouées à la mort. Pas étonnant que les démographes s'inquiètent tellement du taux de dénatalité.

Une politique familiale féministe doit se baser sur les principes suivants :

- Égalité entre les femmes et les hommes
- Reconnaissance du droit des femmes à l'autonomie financière
- Libre choix des femmes à la maternité et libre exercice de leur citoyenneté
- Reconnaissance sociale de la maternité
- Aucun appauvrissement lié au temps investi dans la famille
- Reconnaissance du droit au travail pour les femmes
- Mesures d'harmonisation véritables des emplois et des responsabilités familiales par une organisation du travail adaptée aux besoins familiaux
- Changement de mentalité afin de contrer l'individualisme pour retrouver des valeurs de solidarité, d'universalité.

Mais quelle famille ?

Dans la société québécoise contemporaine, la famille est en transformation. De nouvelles formes de familles existent sans être reconnues par l'État. Pour l'UFP, toutes les formes de familles actuelles ou en devenir ont droit à un traitement égalitaire, qu'elles soient biparentales ou monoparentales, hétérosexuelles ou homosexuelles, recomposées ou d'origine, formées de personnes âgées ou d'autres, etc.

La législation québécoise n'est pas encore adaptée à toutes les nouvelles réalités et elle pénalise certaines formes de familles. Pour corriger ces injustices, l'UFP appuie les gais et les lesbiennes pour la reconnaissance de leurs droits par rapport à la famille. Ceci permet aussi d'ouvrir le débat et de repenser l'ensemble de la législation pertinente.

Si nous croyons que la famille sous toutes ses formes fait partie d'un ensemble, d'un système, nous refusons d'élargir la notion de parents pour adopter la nouvelle notion de parentalité (allant de pair avec les nouvelles définitions de la famille). Pourquoi ? Il est impossible de faire abstraction des rapports inégaux entre hommes et femmes qui ont façonné l'organisation sociale de la production et la reproduction humaine jusqu'à aujourd'hui. Nous préconisons plutôt une analyse à partir des rôles

sociaux dévolus aux personnes. Et dans ce contexte, nous étudierons la place des hommes... parce qu'ils en ont une.

Pour l'UFP, reconnaître toutes les formes de familles c'est reconnaître les droits et les choix des femmes. Ceci remet directement en question les stéréotypes féminins traditionnels. Les femmes doivent être reconnues comme personnes à part entière, avec tous les droits inhérents, et non comme sujette d'un mari.

Rappel historique. Les Québécoises ont le droit de vote seulement depuis 1940. Elles ont été reconnues comme personnes au sens juridique en 1929. Les travailleuses mariées n'ont pu toucher un chèque de paye à leur nom qu'à partir de 1931. Les femmes ont obtenu en 1954 la fin du double standard pour divorcer (un homme pouvait invoquer l'adultère de son épouse; celle-ci ne pouvait divorcer que si son époux l'obligeait à accepter sous son toit sa concubine).⁴⁰

Ces quelques droits semblent élémentaires maintenant mais que nous les avons acquis après des années de luttes. Mais, à l'heure de la mondialisation et des politiques néolibérales, les acquis sont fragiles. Et les valeurs traditionnelles sont le fleuron des Bush de la terre.

Quand on parle de politique familiale, il importe de tracer un portrait des familles du Québec.

En 2000, 65 % des familles gagnent moins de 50 000 \$ par année et 25 % en gagnent moins de 30 000 \$⁴¹

En 2001, parmi les personnes travaillant au salaire minimum, 71,2% sont des femmes et 28,8% sont des hommes.⁴²

Dans plus de 75 % des cas, le revenu de travail moyen des femmes est inférieur à celui de leur conjoint⁴³ :

« Chez certains couples, le salaire plus avantageux de l'homme conduit la femme à se prévaloir de mesures de réduction des heures de travail ou d'un arrêt de travail. Ces dernières ont des effets non souhaités si les possibilités de formation et d'avancement professionnel des femmes en sont réduites, tout comme leur revenu à la retraite. C'est aussi un piège si la personne libérée d'une partie de son temps de travail rémunéré doit effectuer la même charge de travail

⁴⁰ Susan Mann Trofimenkof, *Les femmes dans la société québécoise*, p. 122.

⁴¹ Ministère de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille. Document de consultation *Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille*. Québec, 2004, p.20.

⁴² Secrétariat à la condition féminine. *L'avenir des Québécoises. Les suites de la consultation de mars 2003*. Sur le site du SCF, http://www.scf.gouv.qc.ca/pdf_fr/Suite%20des%20consultations%20de%20mars%202003.pdf, mars 2004, p. 65.

⁴³ MESSF, p.55. [Statistiques tirées du Secrétariat à la condition féminine.]

dans un temps réduit ou si, dans le temps ainsi libéré, elle doit assumer une part encore plus lourde de responsabilités domestiques, familiales ou civiques. L'écart dans le partage des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes risque de s'élargir.» 44

3. En 2004 : 52 048 familles monoparentales vivent de l'aide sociale, 89 % sont dirigées par une femmes).⁴⁵ par comparaison, seulement 6,5% des familles biparentales vivent de l'aide sociale.⁴⁶

4. Les 10 % des familles les plus riches gagnent 18 fois plus que les 10 % des familles les plus pauvres.

5. La proportion d'enfants canadiens vivant dans une famille pauvre en 2000 (18,4 %) était supérieure à celle de 1990. Le pourcentage d'enfants pauvres au Québec en 1999 était de 21,6 % alors qu'il était de 18,7% pour l'ensemble du Canada.⁴⁷

Et la lutte à la pauvreté ?

Les femmes sont pauvres, les chiffres le confirment. Mais pourquoi ? Notre système social fait de la discrimination envers un sexe en l'écartant de la production et en lui attribuant une responsabilité première : la charge des enfants. Les femmes ont réussi à se tailler une place sur le marché du travail. Elles sont toutefois restées tributaires de leur rôle familial, soit dans le choix de carrières, soit dans la double journée de travail. Nous sommes d'abord des ménagères, même comme travailleuses.

Et les hommes, là-dedans ? Ils sont d'abord liés au marché du travail comme travailleurs, comme pourvoyeurs de la famille. Leur rôle familial se définit en général par l'absence ou la non-reconnaissance face aux enfants. Cette absence fait en sorte que le rôle de père n'est pas la contrepartie masculine de mère. Il y a donc inégalité entre les sexes dans le rapport aux enfants.

Tous les hommes ne se dégagent pas de leur responsabilité, c'est vrai. Et toutes les femmes ne se responsabilisent pas face aux enfants. La tendance générale demeure néanmoins : les femmes s'occupent des enfants et en gardent la charge.

⁴⁴. Idem, p.55.

⁴⁵. Sur le site du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF), <http://www.messf.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/2004/aout/index.asp>

⁴⁶. Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), *Réforme de l'aide juridique*, p.3.

⁴⁷. Statistique Canada, rapportée dans *La Presse* du 14 mai 2001, Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), *Réforme de l'aide juridique*, p.2

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les femmes produisent 80 % de la nourriture consommée dans les régions les plus pauvres du monde, voire 95 % à quelques endroits. Pourtant, elles possèdent seulement environ 1 % des terres. Les filles et les femmes possèdent moins de 1 % des richesses de la planète; elles fournissent 70 % des heures travaillées, mais ne reçoivent que 10 % des revenus. Les écarts sont encore plus marqués pour les femmes. Elles représentent ainsi la moitié de la population mondiale, mais fournissent les 2/3 des heures de travail. Cependant, elles gagnent 1/10 du revenu mondial et possèdent moins de 1/100 de la fortune mondiale. Mais surtout, elles assument la responsabilité principale des enfants et des familles.⁴⁸

Les femmes font la majorité du travail gratuit qui n'est pas comptabilisé dans l'économie mondiale. Pourtant, près de 70 % du travail accompli sur la planète n'est pas rémunéré. Effectué par les femmes, il concerne l'approvisionnement, l'éducation et les relations sociales, le foyer, le jardinage, les travaux des champs.⁴⁹

Seul un tiers du travail accompli dans le monde entier par des femmes est payé. Elles effectuent les deux autres tiers bénévolement, sans que les statistiques économiques en tiennent compte. Chez les hommes, le rapport est exactement inversé.⁵⁰

La valeur estimée du travail non rémunéré est de 11 milliards de dollars, près de la moitié de la production mondiale annuelle totale.⁵¹

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les femmes des pays en développement consacrent de 31 à 42 heures par semaine au travail non rémunéré, tandis que les hommes y consacrent seulement de 5 à 15 heures. Dans ces pays, dès l'âge de 5 ans, les filles passent de 4 à 16 heures par jour pour vaquer aux tâches domestiques.⁵²

Parler famille ou politique familiale c'est donc parler aussi de lutte à la pauvreté des femmes, même ici au Québec.

POUR LES FEMMES AU FOYER

L'aide sociale subit régulièrement des ponctions de la part des gouvernements. Elle n'est pas encore reconnue comme un droit inaliénable permettant, en

⁴⁸ MARCHÉ MONDIAL DES FEMMES DE L'AN 2000, Sexisme et mondialisation, 2000 bonnes raisons de marcher, revendications et fiches actions.

⁴⁹ Idem

⁵⁰ Idem

⁵¹ Idem

⁵² Idem

dernier recours, de subvenir aux besoins essentiels comme le logement, la nourriture et les soins de santé. Toute politique familiale doit donc inclure un barème plancher couvrant ces besoins essentiels. Les femmes qui reçoivent une pension alimentaire insuffisante sont obligées de recourir à l'aide sociale. Même si la pension doit en principe servir pour les enfants, le gouvernement la retire en entier de leur revenu d'aide sociale. Autrement dit, le revenu total de ces femmes correspond exactement à l'aide sociale sans la participation de l'ex-conjoint. L'UFP croit que cette mesure injuste doit cesser.

Par ailleurs, le salaire minimum reste en dessous du seuil de pauvreté. Une personne seule travaillant 40 heures par semaine touche un salaire inférieur de 19 % au seuil de faible revenu, selon Statistique Canada. Les femmes occupent 61 % de ces emplois mal rémunérés. Pour l'UFP, il est impératif de hausser le salaire minimum à 10 \$ l'heure. Une telle mesure aurait un impact direct sur le niveau de pauvreté des familles, en particulier les familles monoparentales dirigées par une femme.

Le prix des loyers a grimpé en flèche ces dernières années dans les grands centres au Québec. Or, on estime que de consacrer plus de 30 % de son revenu au logement cause des difficultés financières. Fait inquiétant, la crise du logement a fait augmenter le nombre de familles obligées d'utiliser plus de 50 % de ses revenus pour se loger. En 1996, déjà plus du quart des familles se trouvait dans cette situation. Seule une politique de contrôle des loyers et un important plan de construction de logements sociaux, de type HLM et coopératif, permettra de répondre aux besoins de l'ensemble des familles du Québec. L'accessibilité à des logements sociaux en augmentant les places disponibles mais aussi en assurant la mixité des populations et la proximité des services est donc prioritaire.

Selon le Conseil du statut de la femme, l'orientation comme celle du crédit d'impôt pour un conjoint à charge peut se traduire comme une désincitation au travail des conjointes. On augmente la prime fiscale versée au contribuable dont le conjoint reste à la maison. Cette mesure, combinée à la disparition de l'universalité des allocations versées aux mères, favorise la dépendance économique des femmes envers leur conjoint. Une fiscalité plus favorable aux familles à un seul revenu risque de détourner les femmes du marché du travail, puisqu'en général, ce sont elles qui quittent leur emploi pour élever les enfants. (En cas de séparation, dissuader les conjointes à l'emploi les poussent devant le seul recours : la sécurité du revenu).

POUR LES FEMMES AU TRAVAIL

Les femmes occupent la très grande majorité des emplois à temps partiel, qui n'offrent pas les mêmes avantages sociaux que les emplois à temps plein. Voilà pourquoi l'UFP propose de diminuer les heures de travail sans perte de salaire et

avec création d'emplois compensatoires. Ceci permettrait aussi d'uniformiser les conditions de travail.

La loi sur l'équité salariale (Loi 35) en vigueur depuis novembre 1997, reste difficile à appliquer et plusieurs entreprises sont encore « dans l'illégalité ». Des disparités énormes subsistent entre des catégories d'emploi dont certaines sont occupées majoritairement par des femmes. Il faut repenser les méthodes qui servent à évaluer « la valeur » des types d'emploi pour trouver un juste équilibre (ex : emplois dans le travail ménager : conciergerie v/s femmes de chambres etc.).

Faire respecter l'équité salariale par les employeurs publics et privés serait un moyen simple, mais efficace de lutter contre l'appauvrissement des femmes. Les familles seraient en meilleure position économique, d'où une meilleure qualité de vie pour tous ses membres, femmes, hommes et enfants.

Tenir compte de la maternité ?

La reconnaissance de la maternité comme un acte social essentiel à la survie de la société, de l'humanité, et non comme une décision individuelle pose la nécessité d'un ensemble de services. Cela exige d'abord de reconnaître le droit des femmes à vouloir ou non des enfants. Il faut des soins de santé adéquats et respectueux du corps féminin, car les femmes vivent des problèmes de santé particuliers. Le système médical actuel ne tient pas compte du sexe en offrant des services à tout le monde de façon soi-disant égalitaire. C'est une fausse neutralité. Pour être de qualité, les services de santé doivent reconnaître la spécificité des femmes. Il faut enfin accorder toute l'attention voulue à la manière de vivre la maternité. La reconnaissance sociale passe par toute une gamme de services.

LA SANTÉ

Plusieurs femmes au Québec manifestent de profondes insatisfactions quant aux services de santé actuels. Le système de santé ne reconnaît pas qu'une partie importante de la médecine est destinée aux femmes. Les femmes remettent en question notamment le pouvoir médical qui contrôle leur santé, le sexisme qui prévaut dans la pratique médicale officielle et la médicalisation excessive et croissante subie⁵³.

De plus, la médecine est surtout axée sur la guérison au détriment de la prévention. Les femmes manquent d'informations sur des questions strictement médicales comme les diverses maladies, les MTS et sur les alternatives en matière d'avortement, de maternité, de stérilité, de contraception et de soins

53 Centre de santé des femmes de Montréal. <http://www.csfmontreal.qc.ca/present.htm>

(médecines douces, plantes médicinales). Dans un tel contexte, elles peuvent difficilement faire des choix éclairés.

Par ailleurs, les profits toujours convoités par les compagnies pharmaceutiques et la propriété des brevets rendent le coût des médicaments peu abordable pour les personnes âgées, les familles qui sont en situation de pauvreté et les femmes monoparentales, qui se retrouvent souvent dans des situations de survie. Actuellement, une femme monoparentale sur l'aide sociale doit payer 16,66\$ par mois pour l'assurance-médicament.

L'OMS définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladies. Encore aujourd'hui, les femmes occupent un rôle central à l'intérieur de la famille. Leurs responsabilités familiales cumulées au travail et au rôle d'aidantes dites naturelles sont une source de fatigue. Sans oublier le stress associé à la pauvreté, à la monoparentalité, aux tâches domestiques, à l'isolement et aux mauvaises conditions de travail. Tous ces facteurs pèsent souvent très lourdement sur la santé physique et mentale des femmes.

Pour en arriver à une reconnaissance du rôle social de la maternité et du rôle central des enfants dans le développement de la société, il est primordial de se préoccuper de leur santé.

Pour toutes ces raisons, il faut élaborer des soins de santé et des mesures de prévention axées sur le respect de la liberté de choix des femmes, sans jugement moral. Ces services doivent viser une prise en charge, individuelle et collective, de la santé physique et morale des femmes par des informations et des pratiques alternatives. Ils doivent aussi permettre de regrouper les femmes sur la base d'un projet social commun en santé et favoriser un modèle de gestion collective. Il doivent être adaptée aux différentes réalités que vivent les femmes (immigrantes, femmes en région, femmes handicapées, jeunes mères, mères cheffes de famille monoparentale, aînées).

Les femmes immigrantes sont vulnérables lorsqu'elles arrivent dans leur pays d'accueil. Trop souvent elles vivent dans l'isolement, elles sont victimes de discrimination, d'exploitation, de violence et vivent dans des conditions précaires. Leur santé physique et mentale s'en retrouve plus affectée. La Gendarmerie royale du Canada et Immigration Canada estiment que de 8 000 à 10 000 femmes qui arrivent au Canada chaque année seraient victimes d'une forme ou l'autre d'exploitation sexuelle.

L'immigration serait aussi particulièrement éprouvante pour les femmes âgées, car elles sont plus susceptibles d'être pauvres que les autres immigrants⁵⁴. De

⁵⁴ Talbot et coll., 1998, CESAF

plus, les femmes âgées laissent derrière elles famille et amis, de même qu'un milieu physique, social et culturel connu. Les barrières de la langue et les difficultés d'adaptation rendent l'expérience très difficile.

Pour ce qui est des femmes en région, par rapport à l'ensemble des québécoises, elles vivent plus fortement l'isolement que celles qui ont accès à plus de services dans les centres-ville. Elles ont souvent plus difficilement accès à l'éducation et subissent grandement les effets de la pauvreté. Les femmes monoparentales en région ont souvent plus de difficultés à trouver un logement abordable. La location de maison est souvent la seule option. Les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes et occupent davantage des emplois précaires, mal rémunérés et non-reconnus dans des chop et à la maison. Elles sont quasi-absentes des structures de pouvoirs municipales et régionales. Les hommes décident, gèrent, assument seuls, ou presque, les problèmes, les solutions et le fonctionnement de la vie commune.

Les femmes, les mères monoparentales, et les familles, comme tout autre citoyen, jeunes et aînés, n'ont pas à subir l'isolement pour des raisons budgétaires qui ne permettent pas l'achat d'une auto. Le contexte particulier des régions éloignées qui ont difficilement accès à des services exigent l'implantation d'un service de transport en commun qui permet l'accès aux services essentiels à l'intérieur des villages ou à l'extérieur.

LA MATERNITÉ

Développer des réseaux de services adéquats pour que la maternité se vive le mieux possible en tenant compte des besoins des femmes et des enfants, voilà la base d'une réelle reconnaissance sociale de la maternité.

Au Québec, 70 % des femmes sont sur le marché du travail et elles représentent 45 % de la population active⁵⁵. Ce phénomène est considéré comme irréversible. Pour nombre de mères en emploi, la semaine de travail traditionnelle est chose du passé. Les femmes représentent 85 % de la main-d'œuvre dans le secteur des services (FFQ) et 75 % du personnel hospitalier. De plus en plus, elles doivent s'adapter à des emplois à temps partiel et à des horaires (de soir, de nuit ou de fin de semaine) difficilement compatibles avec leur vie familiale.

Pour l'UFP, l'État a le devoir d'offrir des mesures de soutien aux mères pour les aider à concilier leur vie de famille et leur travail. Cela va des congés de maternité payés par une banque compensatoire et non par l'assurance-emploi, à des congés parentaux payés, à des congés pour responsabilité parentale, à des horaires flexibles et à des mesures de conciliation famille-travail.

⁵⁵ FFQ, plate-forme politique.

Les **services de garde** sont une réalité récente dans l'histoire du Québec. Leur mise en place devait permettre aux femmes de quitter le foyer pour sortir de la pauvreté ou accéder à l'autonomie financière. Cependant, la réalité est tout autre. Dès l'avènement des garderies à 5 \$, le PQ a ouvert la voie à la privatisation et à l'enfermement des femmes dans des ghettos en développant les 2/3 des nouvelles places disponibles en milieu familial. Avec la loi 8, les possibilités pour ces femmes d'améliorer leurs conditions de travail sont presque nulles. Elles ont perdu leur statut de salariées tout en demeurant sous le contrôle de l'État. De plus, sous prétexte d'une meilleure qualité et d'une plus grande accessibilité des services de garderie, le gouvernement Charest a augmenté les frais, rationalisé les CPE et pris leurs surplus budgétaires pour développer des places dans le privé. Avec les nouvelles lois sur l'aide sociale, il a du même coup forcé les mères de familles monoparentales à retourner sur le marché du travail pour un salaire de misère.

Ces dernières réformes sont natalistes, parce qu'elles confinent les femmes à leur rôle reproducteur sans tenir compte de leur liberté de choix. Elles passent aussi sous silence la pauvreté des femmes chefs de famille monoparentale, la précarité des emplois féminins (non syndiqués, sous-payés, horaires variables, temps partiel) et l'absence de reconnaissance du travail domestique assumé gratuitement par les femmes.

Une politique familiale féministe mise sur des responsabilités équilibrées à l'intérieur de la famille, donc à une redéfinition du rôle de père.

Cumul des rôles sociaux et division des tâches:

Encore aujourd'hui, la monoparentalité a un visage féminin. Voici un bref portrait statistique des chefs de familles monoparentales :

En 2001, sur 1 267 820 familles, 335 590 sont des familles monoparentales⁵⁶

Femmes : 267 570
Hommes : 68 025

Enfants âgés de 0 à 4 ans : 48 080 familles
Femmes : 42 085

⁵⁶. MESSF, p. 60.

Hommes : 5 995

Enfants âgés de 5 à 11 ans : 99 955 familles

Femmes : 82 675

Hommes : 17 280

Enfants âgés de 12 à 17 ans : 98 605 familles

Femmes : 76 735

Hommes : 21 870

Le temps consacré aux enfants dans les familles à double revenu⁵⁷ demeure encore inéquitable :

Enfants d'âge préscolaire :

1. Mère : 6,4 heures par jour

2. Père : 4,3 heures par jour

Enfants de 9 à 12 ans :

1. Mère : 5 heures

2. Père : 3,4 heures

Enfants de 12 à 18 ans :

1. Mère : 3,8 heures

2. Père : 3 heures

Pendant une journée type de la semaine, 41 % des femmes et 28 % des hommes faisaient au moins un arrêt en revenant du travail. C'était le cas de 66 % des femmes qui avaient des enfants de moins de 5 ans, comparativement à environ 30 % des hommes.⁵⁸

Au Canada, seul un père sur 10 ose prendre un congé parental. En Norvège, 80 % des pères prennent une pause à l'arrivée d'un bébé. Prenons l'exemple de la Suède. En 1999, les pères ont utilisé 11,6 % des prestations d'assurance parentale (surtout ceux dans la fonction publique, mais aussi dans quelques grandes entreprises). Les parents peuvent écourter leur journée de travail de 2 heures jusqu'à ce que leur enfant ait 8 ans (leur salaire est diminué de façon proportionnelle). En Suède aussi ce sont en majorité les femmes qui profitent de cette possibilité.

Néanmoins, l'entrée du père dans les soins et l'éducation des enfants est chaque année plus manifeste. Ainsi, 80 % des pères prennent les 10 jours de congé auxquels ils ont droit lors de la naissance et ils se prévalent désormais du tiers des congés pour « soins à un enfant malade ».

⁵⁷. MESSF, p. 48.

⁵⁸. Ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille, <http://www.messf.gouv.qc.ca>, Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille p. 61.

Au Québec, la mentalité (qui change tout doucement) fait en sorte que peu de pères prennent un congé parental. Actuellement, le gouvernement fédéral « gère », par l'assurance-emploi, ce congé à raison de 55 % du salaire de la mère et du père. La participation du père devient donc une question de « sous ». Comme le salaire des femmes est souvent le moins élevé dans le couple, les pères choisissent souvent de demeurer au travail.

Le pourcentage du salaire octroyé par la caisse de congé parental devrait être de 100 % pour assurer le maintien d'un revenu adéquat durant la période. Ce congé pourrait être partageable équitablement entre le père et la mère, ce qui obligerait le père à le prendre.

Il importe en effet d'encourager les pères à prendre les congés parentaux et les congés pour responsabilité parentale afin de valoriser le rôle social de père dans son lien avec l'enfant. Au lieu d'un père absent et pourvoyeur comme le veut le système actuel, ces congés présentent un père plus actif et attentif à son enfant. Le développement affectif des enfants exige la présence chaleureuse d'un homme. Il importe ainsi de développer des modèles masculins, pourvu que cela ne se fasse pas au détriment ni dans le mépris des femmes.

Pour vivre autrement ?

La promotion de l'intégration sociale et de la vie collective passe nécessairement par le développement de services collectifs pour les mères et les femmes. Ces services ont pour but de rompre l'isolement dans lequel elles se retrouvent et, bien souvent, leur conjoint. **Ils ne doivent surtout pas entraîner la création de réseaux de survie des personnes pauvres, mais plutôt la création de réseaux réunissant des femmes et des hommes de toutes les conditions sociales et offrant un milieu d'épanouissement autre que la maison.**

L'UFP veut faire de la politique autrement, ce qui signifie de vivre le quotidien autrement. La responsabilité de prendre en charge toutes les activités du quotidien, le ménage, l'éducation des enfants, les loisirs, etc. ne revient plus uniquement aux femmes.

L'UFP veut en faire une responsabilité collective. La création de services collectifs offre un autre moyen de reconnaître, de valoriser et de réduire le travail gratuit effectué surtout par les femmes. Voici quelques exemples concrets des services que désire mettre en oeuvre l'UFP :

L'UFP désire renforcer le réseau des coopératives de soutien à domicile et des entreprises d'économie sociale offrant des services d'aide domestique. Pour ce faire, il faut les subventionner adéquatement. Ceci permettrait d'assurer la gratuité aux personnes dans le besoin, soit les parents ayant des enfants handicapés, les personnes handicapées ou atteintes de maladies mentales, les

personnes âgées, etc. Un financement adéquat permettrait aussi d'améliorer les conditions de travail et le salaire du personnel d'intervention.

Afin de permettre aux femmes de briser leur isolement, d'assurer leur autonomie financière et de se sortir des situations de violence, l'UFP désire développer et subventionner adéquatement un réseau de centres de femmes polyvalents. L'UFP veut assurer un nombre suffisant d'intervenantes et leur offrir des salaires et des conditions de travail décentes. Sous le régime péquiste, Pauline Marois s'était engagée à rehausser le financement des centres de femmes à une moyenne de 70 000 \$. Les femmes estiment que cette somme est bien en deçà des besoins exprimés. Selon elles, il faudrait au moins 165 000 \$ par centre pour répondre adéquatement aux besoins.

La planification des loisirs demande beaucoup de temps et les coûts nécessaires sont souvent élevés. Pour aider les parents à assumer la responsabilité des loisirs de leurs enfants, l'UFP désire développer le réseau des maisons de jeunes et assurer la mise en place de ces maisons dans chaque quartier. Cette mesure permettrait aux jeunes de se forger un réseau social et de revitaliser la vie de quartier. Dans la même optique, l'UFP veut développer le réseau de centres communautaires et assurer la gratuité des activités offertes.

S'occuper de parents, d'enfants ou de membres de la famille atteints de maladie qui ont besoin de soins prolongés est une lourde tâche. Une tâche qui nécessite beaucoup de temps et d'énergie. Pour offrir un soutien financier et psychologique aux personnes assumant de telles responsabilités, l'UFP propose de développer un réseau subventionné de maisons de répit.

CONCLUSION

L'UFP propose de repenser la famille dans une perspective féministe. Notre politique familiale repose sur le principe du respect total de l'autonomie des femmes aux niveaux économique, social et politique. Elle affirme la nécessité pour les femmes d'exercer leur libre choix en fait de maternité et de pouvoir vivre pleinement leur citoyenneté. L'UFP tient ainsi compte des rapports inégaux entre hommes et femmes qui ont façonné et continuent de façonner notre société (l'organisation de la production et de la reproduction humaine jusqu'à nos jours).

Notre politique familiale est féministe parce qu'elle place au centre les femmes et les enfants. Nous prenons cette position, car la famille (quelle que soit sa forme) reproduit les inégalités sociales entre les hommes et les femmes. Mais notre lutte afin d'améliorer la situation des femmes et des enfants vise aussi à transformer la réalité pour les hommes.

Il s'agit d'un défi de taille qui exige une profonde redéfinition des rapports entre femmes et hommes, de leurs rôles sociaux respectifs et de la redistribution de la

richesse. Un défi qui en vaut cependant la peine, car tout ce que les femmes gagnent en droits et en services profitent aussi à l'ensemble de la société.

Pour nous, il est essentiel d'apporter des changements. Notre politique a pour but la construction de l'égalité et la fin de toutes les discriminations. Pour y arriver cela, certains trusts pharmaceutiques, certains financiers verront leurs profits fondre au soleil, certains ordres professionnels patriarcaux seront remis en question, certaines formes de bureaucratiques seront abolies pour laisser place à la démocratie participative des citoyens et des citoyennes.

Et peut-être de cette démocratie citoyenne jaillira-t-il un autre monde que notre imagination ne peut encore qu'entrevoir.